

vie quotidienne

RÉUNIONS DE QUARTIERS

DEPUIS LE PREMIER CONSEIL DE QUARTIER LE 28 JUIN 2014 DANS LE SECTEUR DE LA BÂTIE, QUATRE AUTRES ONT EU LIEU.

Pour nous permettre de rencontrer tous les quartiers avant la présentation du budget communal le 13 mars 2015, nous avons regroupé certains secteurs et avons abouti au nombre de sept quartiers, au lieu des dix initialement prévus.

Le prochain conseil concernera le secteur Vercors-Corbonne-Chaboud et se tiendra le 24 janvier 2015 à l'Agora.

Le dernier conseil sera celui des quartiers Manival et Pratel et aura lieu le 28 février 2015 à la salle des fêtes du Rozat.

Chaque conseil rassemble un nombre important de participants et permet un moment d'échanges riches et variés.

Ces réunions font l'objet d'un compte-rendu que vous pouvez retrouver sur le site internet de la Mairie. L'adresse mise à disposition vous permet de nous faire part de vos remarques ou des difficultés que vous rencontrez : monquartier@saint-ismier.fr

FRÉQUENCE DE PARUTION DU JOURNAL MUNICIPAL

EN 2015, LES EFFORTS BUDGÉTAIRES NOUS AMÈNENT À REVOIR LA FRÉQUENCE DE PARUTION DE NOTRE JOURNAL QUI DEVIENDRA TRIMESTRIEL.

Parallèlement, nous allons développer le site Internet de la Mairie et créer une newsletter.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des évolutions. Prochaine parution début avril 2015. ■

LA TOUR D'ARCES

LA TOUR D'ARCES EST L'UN DES PLUS ANCIENS BÂTIMENTS DE SAINT-ISMIER. CETTE TOUR MÉDIÉVALE FUT CONSTRUITE À LA FIN DU XII^e SIÈCLE SOUS L'IMPULSION DU SEIGNEUR LOUIS D'ARCES. EDIFIÉE À 585 M D'ALTITUDE, ELLE DOMINE LA VALLÉE ET CONTRÔLE LE PASSAGE ENTRE CHARTREUSE ET GRÉSIVAUDAN GRÂCE AU COL DE LA FAÏTA.



Hélas de 1840 à 1990, cet ouvrage a subi une lente et inéluctable dégradation. En 1989, l'association de la Tour d'Arces est créée afin de sauvegarder ce bâtiment. Elle réunit à part égale dans son conseil d'administration : neuf habitants de la commune et neuf représentants de la municipalité. L'objectif est de mettre en valeur le patrimoine de Saint-Ismier et en particulier de sauvegarder et pérenniser la Tour dans l'état actuel.

Très régulièrement et en fonction des subventions de 1990 à 2014 une série de chantiers de première urgence a eu lieu. Ces gros travaux terminés, la Tour est à son point définitif de restauration, et il reste à maintenir en bon état les abords, à défricher régulièrement, à organiser un réseau de sentiers facilitant la visite libre

du public et aménager un jardin alpin paysagé.

Pour poursuivre le travail de l'association de mise en valeur de notre patrimoine, venez nombreux nous rejoindre en adhérant à l'association auprès de notre trésorier Monsieur Foulard, 95 chemin de Ribotière à Saint-Ismier (15 € pour une personne et 20 € pour un couple). Enfin, pour ceux qui le désirent, nous vous informons que le livre «Autrefois Saint-Ismier» est en vente au tarif de 20 € à l'accueil de la mairie (uniquement par chèque) ainsi qu'au bureau de tabac.

Pour tous renseignements : Association «La Tour d'Arces» - 323, chemin du Servage - Saint-Ismier - Tél. 07 87 94 78 14 ■

LES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

LES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES (EX-CANTONALES) AURONT LIEU LE DIMANCHE 22 MARS 2015 POUR LE PREMIER TOUR ET LE DIMANCHE 29 MARS 2015 POUR LE SECOND TOUR.

NOUVEAUTÉS 2015

Le Département passera de 58 à 29 cantons. Le canton de Saint-Ismier est supprimé et remplacé par le canton du «Moyen Grésivaudan» qui comprend 17 communes.

Le nouveau mode de scrutin binominal, permettra l'élection d'un binôme composé de candidats des deux sexes. Les électeurs désigneront alors deux «conseillers départementaux», appelés aujourd'hui «conseillers généraux».

NOUVEAUX ÉLECTEURS DE 18 ANS

À la suite de leur recensement à l'âge de 16 ans, les jeunes sont automatiquement inscrits sur les listes électorales de la commune. À l'occasion des élections

départementales seront pris en compte les jeunes atteignant leur majorité à la veille du 1^{er} tour des élections départementales soit le 21 mars 2014.

Si vous avez été recensé dans une autre commune à l'âge de vos 16 ans ou si vous avez été recensé tardivement après vos 16 ans, votre inscription d'office sur la liste électorale peut ne pas être prise en compte par l'Insee. Pour régulariser votre situation, il faut vous inscrire en mairie avant le 31 décembre dernier délai.

VOTE PAR PROCURATION

Tout électeur de la commune absent le jour du scrutin (le mandant) peut donner procuration à un autre électeur (le mandataire) inscrit sur les listes électorales de la commune.

Chaque mandataire ne peut disposer que d'une procuration établie en France ainsi que d'une procuration établie à l'étranger. Vous devez déposer votre demande en personne à la brigade

de gendarmerie, afin qu'elle parvienne en Mairie au plus tard le samedi 21 mars 2014.

Le formulaire est téléchargeable sur internet. Les électeurs qui le souhaitent peuvent se procurer les formulaires cartonnés aux guichets des gendarmeries.

À ce jour, les horaires d'ouverture et de fermeture n'ont pas encore été communiqués par la Préfecture de l'Isère. ■

Nouveau découpage du conseil général de l'Isère



vie quotidienne

LE LOGEMENT SOCIAL

Comment sont attribués les logements sociaux à Saint-Ismier ?

Vous avez déposé un dossier



Un logement social se libère

1 : Sélection des demandeurs dont la situation correspond au logement

A ce stade, les services de la ville retiennent tous les dossiers dont le nombre de personnes à loger correspond au nombre de pièces du logement et dont les ressources permettent de payer le loyer.

Nbr. de personnes à loger ✓ Taille du logement ✓ Ressources du foyer ✓ Montant du loyer ✓



2 : Commissions de sélection des dossiers

Commission sociale intercommunale

Pour les logements en faveur des publics plus fragiles, réservés par la préfecture et le conseil général, les dossiers sont sélectionnés par une commission sociale intercommunale à la communauté de communes du pays du grésivaudan (CCPG). Elle est composée du représentant du Préfet, des assistantes sociales, des vice-présidents des CCAS de Saint-Ismier, Montbonnot-Saint-Martin, Saint-Nazaire-les-Eymes et Biviers.

Commission communale

Pour les logements réservés à la commune, la commission municipale sélectionne trois dossiers. Cette commission est composée de trois conseillers municipaux.

Quels sont les critères d'attribution ?

Outre l'ancienneté de la demande, il est tenu compte pour l'attribution des logements :

- du patrimoine, de la composition du ménage, du niveau de ressources et des conditions de logement actuelles
- de l'éloignement des lieux de travail et de la proximité des équipements répondant aux besoins des demandeurs
- de l'activité professionnelle des membres du ménage lorsqu'il s'agit d'assistants maternels ou familiaux agréés
- Une priorité est également faite :
 - aux personnes en situation de handicap, ou aux familles ayant à leur charge une personne en situation de handicap

- aux personnes mal logées, défavorisées ou rencontrant des difficultés particulière de logement pour des raisons d'ordre financier ou tenant à leur conditions d'existence
- aux personnes personnes privées de logement ou dont la demande présente un caractère d'urgence en raison de la précarité ou de l'insalubrité du logement qu'elles occupent
- aux personnes hébergées ou logées temporairement dans un établissement ou un logement de transition
- aux personnes mal logées reprenant une activité après une période de chômage de longue durée

Les dossiers sélectionnés sont classés par ordre de priorité et transmis au bailleur social qui gère cet appartement (Grenoble Habitat, Opac 38, S.D.H, Pluralis, Actis, Scic Habitat).



3 : C'est le bailleur social qui attribue le logement

Le bailleur examine les dossiers par sa commission et décide de l'attribution du logement en toute souveraineté. Cette commission ajuste éventuellement le classement en fonction des éléments du dossier et attribue le logement au premier des trois demandeurs. Si le premier refuse le logement, il est proposé au deuxième etc...



- Service logement 04 76 52 52 25
du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 heures et de 14 heures à 17 h 30
- Dossier en ligne sur : www.saint-ismier.fr rubrique Social/Economie
- mail : accueil@saint-ismier.fr

DOMICILE INTER-GÉNÉRATIONS ISÉROIS



Confiance • Respect • Solidarité

Senior, jeune
Le domicile partagé vous connaissez ?
Une condition essentielle : l'entraide !

Le domicile partagé

Permet à une personne vieillissante et à un jeune de se rencontrer en vivant sous le même toit :
→ l'un offre le gîte,
→ l'autre, au-delà de sa présence, rend quelques services.

Conditions :

- Cotisation à l'association
- Adhésion à la charte de l'association
- Signature d'une convention entre l'accueillant et l'accueilli
- Absence de loyer mais participation aux fluides
- Dépôt de garantie (possible) par le jeune

Domicile Inter-Génération Isérois



Pour toutes informations, contacter :

DIGI, 1, place de Metz
38000 Grenoble
tél : 04 76 03 24 18
courriel : digi-gre@wanadoo.fr
site : digi38.org

« LES GENS D'ICI »

Bernard Chapal
Toute la lumière sur ses toiles

**Exposition
en Mairie
du 13 janvier
jusqu'au
27 février 2015**

LE VERNISSAGE DE SES ŒUVRES AURA LIEU EN MAIRIE LE MERCREDI 14 JANVIER DE 14 HEURES À 17 HEURES 30. BERNARD CHAPAL EST UN ARTISTE PEINTRE ÉPANOUI. HABITANT DE SAINT-ISMIER DEPUIS 37 ANS, IL S'ÉCHAPPE VOLONTIERS EN VOYAGE, PUIS REPREND SES PINCEAUX POUR S'ÉVADER À NOUVEAU...

Bernard Chapal est aussi modeste que ses tableaux sont éclatants. Les jeux de lumière sont en effet une de ses qualités principales et il arrive parfaitement à en jouer sur ses toiles. « Je n'ai pas vraiment d'imagination ! Je peins à partir de photos de paysages ou d'objets, comme des verres et

une bouteille, par contre je soigne énormément la technique. »

Quand on lui demande de quelle manière il l'a acquise, sa réponse est surprenante. « Je suis venu à la peinture par hasard, en accompagnant mon fils à son cours d'art, le professeur m'a invité à un chevalet et je me suis lancé, raconte le sémillant septuagénaire. J'ai pris des cours par la suite mais finalement j'ai toujours peint selon ma propre inspiration et ce qui me semblait cohérent en termes de technique artistique. »

Méticuleux, il passe des heures à peaufiner les détails, comme les branches de ces arbres de

Namibie ou la lumière de ces verres posés sur la table. « Pas étonnant quand on sait que j'étais chirurgien-dentiste !, s'exclame Bernard Chapal. J'aime la précision et le travail soigné. » Ayant le goût des belles choses, il considère la peinture comme un moyen d'expression, capable de passer 10 heures de suite sur une toile et sautant le repas de midi !

S'il a exposé quelques toiles dans son cabinet, lorsqu'il exerçait encore, il n'a jamais cherché à vendre ses tableaux. Le vernissage en Mairie apportera un autre regard sur son travail, il l'attend avec curiosité. ■

Catherine Lechner-Reydellet
La vie est comme un piano, avec du noir et du blanc....

PIANISTE PROFESSIONNELLE, PROFESSEUR TITULAIRE AU CONSERVATOIRE DE GRENOBLE, MEMBRE DE JURY DES CONCOURS DE LA FONCTION PUBLIQUE DE PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE PIANO, CATHERINE LECHNER-REYDELLET PREND AUSI RÉGULIÈREMENT LA PLUME. SON DERNIER OUVRAGE NOUS MÈNE DANS LES COULISSES DES GRANDS PIANISTES FRANÇAIS.

Sorti mi-novembre, le livre « La grande École française du piano » est une belle idée de cadeau ; il donne la parole à 41 grands pianistes français. Leurs témoignages ont été recueillis par Catherine Lechner-Reydellet au cours de diverses rencontres. « Je connais la plupart de ces artistes, j'ai eu envie de faire découvrir au grand public leurs parcours mais surtout leur vécu, raconte Catherine Reydellet. Je souhaitais casser l'image d'Épinal du soliste en queue de pie, inaccessible, et faire partager ces instants de vie,

leurs émotions, leurs motivations, leurs questionnements. »

FAIRE SES GAMMES

On découvre en effet dans ce passionnant ouvrage quelle est la réalité de ce métier hors normes. La forme adoptée de questions réponses permet au lecteur d'entrer dans le vécu de ces artistes, qui ont tous commencé très jeunes et travaillé très dur pour parvenir à ce niveau d'excellence. « Les 41 pianistes sont tous passés par le Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris, une référence mondiale, précise l'auteur. Se produisant sur la scène internationale, ils voyagent beaucoup. Ils ont beaucoup d'émotions par la musique et le plaisir de jouer et de transmettre... En revanche, ils parlent aussi de sacrifice, de renoncements, de solitude. Il n'est pas toujours facile de concilier équilibre

professionnel et personnel. »

Aldo Ciccolini, une légende du piano (75 ans de carrière internationale!), a préfacé le livre. « Un grand honneur », confie Catherine Lechner-Reydellet. Elle espère ainsi mieux faire connaître au grand public la réalité de ce métier exigeant, qu'elle-même pratique avec passion depuis des années. Pour sa part, elle se complète avec l'écriture, nourrie par des rencontres exceptionnelles comme celles avec Samuel Beckett, Milan Kundera et le poète Pierre Emmanuel de l'Académie française. Elle a d'ailleurs rendu hommage à ce dernier dans son livre « Guerre Oubliée ». Côté musique, la musicienne cite volontiers le pianiste Alfred Brendel et le chef d'orchestre Georges Prêtre. Elle est aussi très attachée à Saint-Ismier, où elle réside depuis 20 ans avec bonheur. ■



INSTALLATION



« Maison Floran » boulangerie, pâtisserie, snacking et salon de thé s'installe au 1066, route de Chambéry.

Contacts :

tél. 04 76 77 03 22, mail : maisonfloran.stismier@gmail.com. www.maisonfloran.fr ■

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES

- **Elina Lefebvre**, née le 18 septembre 2014
- **Stella Claizon**, née le 28 octobre 2014

REPAS DE NOËL DES AÎNÉS

LE CCAS ORGANISAIT JEUDI 4 DÉCEMBRE 2014, LE TRADITIONNEL « REPAS DE NOËL DES AÎNÉS ». CETTE ANNÉE PLUS DE 200 SÉNIORS ONT ÉTÉ ACCUEILLIS À L'AGORA.

Autour des tables, sourire aux lèvres, chacun prenait plaisir à être présent et à se retrouver. Beaucoup ont montré leur dynamisme, enchaînant paso-dobles, valse et madisons. ■



dossier

NUMÉRIQUE : SAINT-ISMIER INTÈGRE LE PLAN TRÈS HAUT DÉBIT POUR L'ISÈRE

LE 5 DÉCEMBRE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ISMIER A VOTÉ LE TRANSFERT DE COMPÉTENCE HAUT DÉBIT À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU GRÉSIVAUDAN. PAR CE VOTE ET GRÂCE AU PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET LE DÉPARTEMENT, SAINT-ISMIER INTÈGRE LE PLAN TRÈS HAUT DÉBIT DE L'ISÈRE.

En 2021, 61 % des foyers et 97 % des entreprises seront raccordés par fibre optique. À cette échéance, l'ensemble de la commune aura accès à un « bon débit ». À l'horizon 2027 l'ensemble des foyers, bâtiments publics et entreprises de l'Isère, sera raccordé.

QUEL EST LE PROBLÈME ?

Lorsqu'on utilise Internet depuis un ordinateur, des millions de données numériques doivent être transportées depuis le site du service en ligne visité. Ces données sont acheminées par

des « tuyaux ». Le problème aujourd'hui, c'est que les tuyaux, essentiellement les fils de cuivre du réseau téléphonique, n'ont plus la bonne taille, ni la vitesse suffisante, tellement la quantité de données à transporter est devenue volumineuse : « ça bouillonne ! »

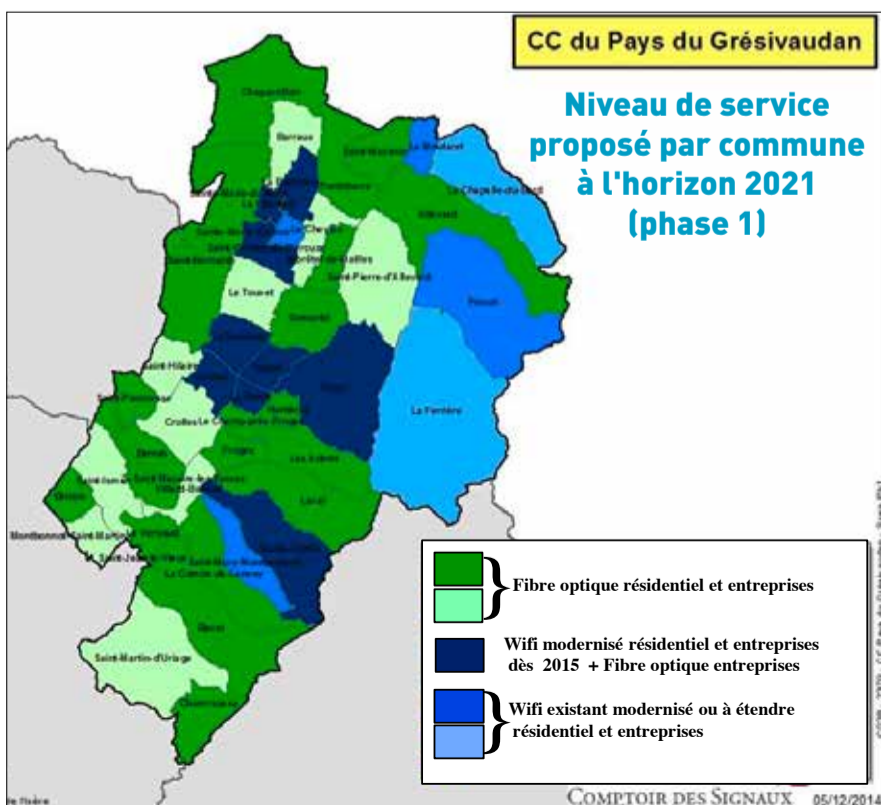
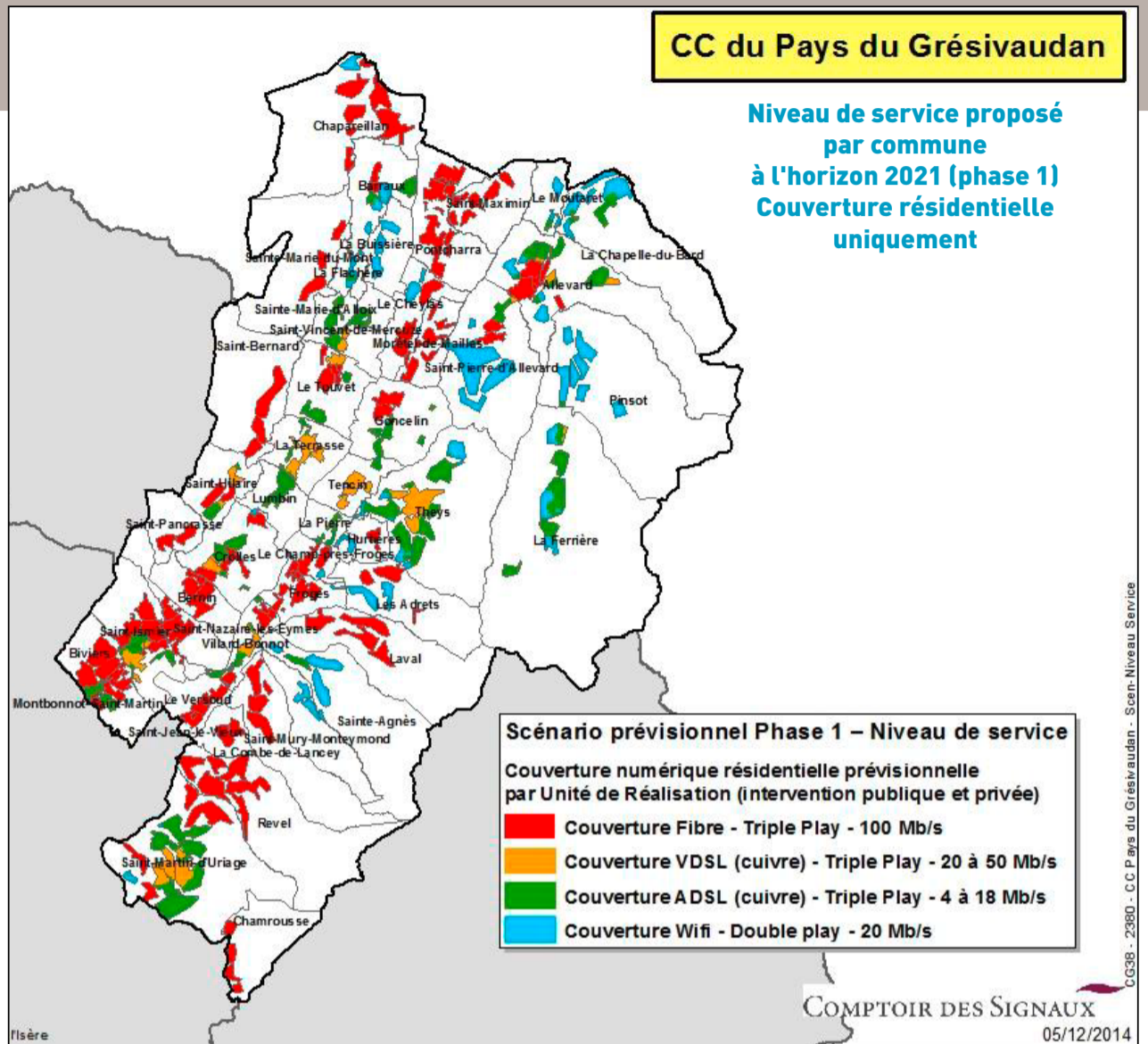
Le débit d'un réseau, c'est la quantité de données que l'on peut transporter par seconde. On la mesure en Mbits par seconde (Mb/s). Il faut à minima 4 Mb/s pour avoir un « bon débit » permettant un accès en triple play. Le Très Haut Débit c'est au moins 30 Mb/s voire beaucoup plus. Les offres actuelles en ADSL sur réseau téléphone cuivre ne permettent pas d'accéder à des débits de plus de 20 Mb/s. Et encore pour les clients situés près des centraux téléphoniques. Au-delà d'1 km de cuivre, le signal faiblit et le débit baisse...

LA SOLUTION ?

La fibre optique. Fil en verre, plus fin qu'un cheveu, qui transmet les données à la vitesse de la lumière sans limitation de débit. Et ceci, quelle que soit la distance contrairement au cuivre. La fibre optique est le tuyau du Très Haut Débit.

Le Très Haut Débit n'est pas un service universel. Les opérateurs commerciaux n'ont donc aucune obligation de couverture. Ils ne

Niveau de service proposé par commune à l'horizon 2021 (phase 1)
Couverture résidentielle uniquement



déployeront la fibre optique que sur les zones très peuplées, soit 46 communes seulement sur les 553 que compte l'Isère. L'accès de toutes les populations à cette infrastructure est un enjeu de compétitivité et de solidarité territoriale. C'est ce qui motive le Plan Très Haut débit du département que la commune de Saint-Ismier vient de rejoindre.

Le coût de la première phase est estimé à 353 M€, dont 240 M€ de part publique financée par l'état, le département, et les intercommunalités. La part de la communauté de communes représente 10 à 15 % du coût global.



Pascal Mauberger, adjoint au Maire en charge du développement économique, du commerce, de l'artisanat, et du Très Haut Débit.

cadre de vie environnement travaux

TRAVAUX : RAPPEL DE QUELQUES RÈGLES D'URBANISME

NOUS VOUS RAPPELONS QUE TOUS LES TRAVAUX AYANT POUR OBJET DE MODIFIER L'ASPECT EXTÉRIEUR D'UNE CONSTRUCTION, D'EN CHANGER LA DESTINATION, DE CRÉER DE LA SURFACE DE PLANCHER, DE MODIFIER LE VOLUME DU BÂTIMENT, DE PERCER OU D'AGRANDIR UNE OUVERTURE SONT SOUMIS À L'OBLIGATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AUTORISATION.

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire.

TRAVAUX SOUMIS À L'OBLIGATION DE DÉPOSER UNE DÉCLARATION PRÉALABLE

La déclaration préalable est un acte administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier que votre projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Elle est généralement exigée pour la réalisation d'aménagement de faible importance.

Travaux sur une petite surface

Les travaux peuvent avoir lieu sur une construction existante (un garage accolé à une maison par exemple) ou créer une nouvelle construction (comme un abri de jardin).



Une déclaration préalable est exigée si vos travaux créent entre 5 m² ou 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol.

Ce seuil de 20 m² peut être porté à 40 m² pour les travaux concernant une construction existante. Vos travaux doivent, pour cela, être situés dans une zone urbaine d'une commune couverte par un plan local d'urbanisme (PLU) ou un document assimilé (comme un plan d'occupation des sols).

Cette hausse du seuil à 40 m² ne s'applique pas si vos travaux :
→ ajoutent entre 20 et 40 m² de surface ;
→ et portent la surface de la construction initiale à plus de 170 m².

Changement de destination

Une déclaration préalable est demandée dans le cas d'un changement de destination d'un local (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment.

Travaux modifiant l'aspect extérieur du bâtiment

Une déclaration est obligatoire si vos travaux modifient l'aspect initial du bâtiment. Les travaux concernés peuvent concerner :
→ le remplacement d'une porte ou d'une fenêtre par un autre modèle ;
→ le percement d'une nouvelle fenêtre ;
→ ou le choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade.

À l'inverse, les travaux consistant à restaurer l'état initial du bâtiment ne nécessitent pas de déclaration préalable. Ces travaux dits de ravalement concernent toute opération qui a pour but de remettre les façades en bon état de propreté comme le nettoyage des murs.



Les travaux de ravalement nécessitent toutefois une déclaration préalable s'ils se situent :

- dans un espace protégé comme les abords d'un monument historique ;
- dans une commune ou périmètre d'une commune où ces travaux sont soumis à autorisation en raison de plan local d'urbanisme (Saint-Ismier n'est pas concerné).

DÉMARCHE

Constitution du dossier

Vous devez déclarer votre projet au moyen de l'un des formulaires suivants :

- [cerfa n°13702*02](#) pour une démarche tenant à la réalisation de lotissements et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager,
- [cerfa n°13703*03](#) pour une démarche tenant à la réalisation de construction et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes,
- [cerfa n°13404*03](#) pour une démarche tenant à la réalisation de constructions, travaux,

installations et aménagements non soumis à permis de construire comprenant ou non des démolitions.

Le formulaire doit être complété de pièces, dont la liste est limitativement énumérée sur la notice de déclaration préalable de travaux.

Dépôt du dossier

Vous devez envoyer votre dossier en deux exemplaires par lettre recommandée avec avis de réception ou le déposer à la mairie de la commune où se situe le terrain. Des exemplaires supplémentaires sont parfois nécessaires si les travaux ou aménagements sont situés dans un secteur protégé (monument historique, réserve naturelle, parc national...).

La mairie vous délivre alors un récépissé avec un numéro d'enregistrement qui mentionne la date à partir de laquelle les travaux pourront débuter en l'absence d'opposition du service instructeur. ■

expression politique

MAJORITÉ DU CONSEIL

L'effet ciseau

L'État, qui s'est engagé à une réduction de ses dépenses, le fait en réalité, et principalement, en transférant sa responsabilité sur les collectivités locales. Sur les prochaines années la progression des recettes de fonctionnement sera ralentie, amputée par la baisse annuelle déjà entamée en 2014 et cumulative jusqu'en 2017, des dotations de l'État au titre du redressement des comptes publics. De même, les recettes fiscales sont affectées par la réduction de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et par des bases fiscales moins dynamiques.

Parallèlement, les frais de personnel progressent principalement en raison de la hausse des cotisations retraites, de la revalorisation des bas salaires et de la mise en place des rythmes scolaires.

En tenant compte des participations financières que la commune s'est engagée à verser aux budgets annexes de l'Agora et de ISIPARC, nos efforts de gestion doivent donc s'accroître pour inverser la tendance qui se dessine. La réduction de nos marges de manœuvre financière nous impose de conduire une réflexion simultanée sur les deux axes que sont la réduction de

nos coûts de fonctionnement et la hiérarchisation de nos investissements. Le risque d'une baisse de l'épargne brute et des investissements cristallise de nombreuses inquiétudes pour les prochaines années...

La bonne santé financière mise en évidence à l'issue du mandat précédent et de la gestion responsable de Monsieur Maurice Glatigny, mon prédécesseur, va tendre à se dégrader avec l'apparition d'un « effet ciseau » par l'augmentation simultanée des dépenses et réduction des recettes sur la section de fonctionnement qui provient principalement de la réduction des concours financiers de l'Etat. Pour se maintenir dans une situation financière saine, notre commune devra donc envisager des mesures correctives drastiques telles que la réduction des charges de fonctionnement sur laquelle nous focalisons toute notre énergie, la hausse des recettes, la réduction du niveau de ses investissements, ou l'appel à l'emprunt ? Le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2015, qui sera abordé en conseil municipal au cours du premier trimestre, éclairera nos choix... ■

Jean-Pierre Régis



MINORITÉ DU CONSEIL

Du « rififi » à la CCPG !

Lors de mon dernier billet, j'évoquais l'évolution des compétences de la communauté de communes (CCPG) et la mutualisation future des services administratifs. Mais, lors du conseil communautaire du 20 octobre dernier, la séance fut houleuse et les débats entre le Président et les élus plutôt vifs. En effet, le président voulait faire voter la compétence « haut débit » (numérique) avec les compétences « eau et assainissement » et « activités périscolaires des collèges » dans une seule délibération, avec une prise d'effet conjointe au 1^{er} janvier 2015. Bronca des élus et passe d'armes animée entre le président et certains vice-présidents, qui ont refusé cette tentative de passage en force. Un vote à bulletins secrets a dû être organisé et la délibération globale a été rejetée. Le Dauphiné Libéré, dans son édition du 22 octobre, s'est fait l'écho de cette séance agitée. Un nouveau conseil communautaire a été convoqué dans l'urgence pour le 27 octobre, avec pour ordre du jour le vote séparé de chacune des

compétences. Lors de ce dernier conseil, les compétences « haut débit » et « activités périscolaires des collèges » ont été adoptées à effet du 1^{er} janvier 2015. Concernant la compétence « eau et assainissement », un amendement rédigé par les maires d'Allevard et de Saint-Ismier et soutenu par une majorité d'élus, proposant la création d'une commission spéciale dédiée à ces sujets, a été retenu, avec pour objectifs un diagnostic précis de la situation et des propositions de convergence. Lors du conseil du 24 novembre dernier, la création de cette commission a été validée. L'enjeu est de taille car il existe des situations très disparates au sein du Grésivaudan, et le prix de l'eau à Saint-Ismier risque d'augmenter fortement (≈ 60%), et ce, dès le 1^{er} janvier 2016. Je reste donc vigilant et m'engage à défendre les intérêts des Ismériens. Notre équipe vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux. ■

Christophe Gauvain

MINORITÉ DU CONSEIL

Les élus se mobilisent

De retour du congrès des maires, qui s'est déroulé à Paris du 24 au 27 novembre, nous tenons à vous faire partager nos réflexions.

11 000 maires et élus locaux étaient présents. Cette mobilisation exceptionnelle, inédite, témoigne de la profondeur de la crise qui pèse sur les communes. Face au premier ministre, aux ministres présents lors des débats, ils ont exprimé leurs préoccupations, leur angoisse et parfois leur colère devant les réformes qui se profilent et surtout la diminution de l'aide financière apportée par l'Etat.

Au sujet de la réforme territoriale : les maires, les conseillers municipaux ont réaffirmé avec force que la commune doit rester l'échelon de proximité de la République. Si l'intercommunalité est un outil indispensable, elle ne peut se substituer à elle. De plus, ils plaident pour des transferts de compétences « volontairement consentis ».

Au sujet de la baisse drastique des dotations de l'Etat : les élus ont demandé que soit revue à la baisse la

décision de réduire de 30% par an les dotations versées aux collectivités locales pour la période 2014-2017, soit un montant cumulé de 28 milliards. Cette diminution de leurs moyens va les contraindre à surseoir, voir à annuler leurs projets d'investissement. « Si l'on considère, qu'aujourd'hui, le bloc communal finance 71% des investissements publics et que 10% de baisse de ces investissements représentent 0,2 points de croissance en moins, on peut estimer que cette mesure est dangereuse pour l'économie de notre pays » a déclaré le président de l'AMF (Association des Maires de France). Augmenter les impôts locaux pour compenser cette diminution ? Les élus se refusent à envisager cette hypothèse.

Notre commune serait gravement impactée par cette mesure. Le projet de loi de finances pour 2015 est actuellement soumis au Parlement. À suivre... ■

Christiane Schemeil,
Arielle Poncin,
Christian Dullin

enfance jeunesse scolaire

RETOUR EN IMAGES...

Sur les activités de Créch'ndo



Les «grands» de la crèche ont retrouvé avec joie et dynamisme la salle du centre de loisirs où ils peuvent s'ébattre les lundis ou mardis matin à l'occasion de séances de motricité.



Les échanges entre la crèche et la Villa du Rozat reprennent également avec le traditionnel atelier de confection de cartes de Noël pour le marché de Noël. Ces rencontres vont se poursuivre tout le long de l'année 2015 autour du thème du conte.



Le spectacle de Noël «le petit pingouin frileux» organisé par le comité des fêtes, a émerveillé les petits de 18 mois et plus de Créch'ndo, qui ont pu dans la foulée rencontrer le Père Noël et même l'approcher pour les plus courageux !

RENTRÉE SCOLAIRE 2015-2016

Les inscriptions sont ouvertes ! Dès maintenant, contactez le pôle Enfance-Jeunesse-Scolaire (enfants nés en 2012 et nouveaux arrivants). Par téléphone : 04 76 52 93 69 ou par e-mail : s.scolaire@saint-ismier.fr ■

VACANCES SCOLAIRES DE FÉVRIER ET ACCUEILS DE LOISIRS

Date des vacances : du samedi 7 février au dimanche 22 février 2015. Les centres de loisirs «A petits pas» (3/8ans) et «Club junior» (8/12 ans) fonctionnent pendant toutes les vacances, du lundi au vendredi (programmes et permanences d'inscriptions fin janvier). Séjours d'hiver 6-12 ans à Aillon-le-Jeune et 11-17 ans à Pralognan : il reste encore quelques places.

NOS JEUNES S'ENGAGENT

Projets Jeunes subventionnés par la commune

Maxime Wion dans un orphelinat du Togo

MAXIME, 17 ANS, EST ALLÉ 15 JOURS EN JUILLET 2014, APPORTER DU MATÉRIEL ET RÉALISER DES ANIMATIONS SOCIO-ÉDUCATIVES À L'ORPHELINAT D'ADETIKOPÉ. FONDATEUR DE L'ASSOCIATION "SEND A BOX SEND THE LIFE"*, IL A MENÉ SA MISSION AVEC L'ASSOCIATION "JEUNES VOLONTAIRES POUR LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE".

SON TÉMOIGNAGE

« Cette mission a été extraordinaire et bouleversante. Pour mon 1^{er} voyage en Afrique de l'Ouest, j'ai été à la fois émerveillé et choqué. J'ai été émerveillé par la joie des enfants, par un mode de vie radicalement différent, par la gentillesse des habitants du village, la servabilité de l'équipe JVSJ et l'entraide des volontaires... Des souvenirs inoubliables de ce voyage sont inscrits en moi. J'ai été bouleversé par une réalité peu concevable depuis l'Europe, mais heureux d'avoir pu me rendre compte d'une autre réalité et d'avoir vécu cette

expérience d'aide formatrice d'une opinion et d'une personnalité. Je n'oublierai jamais la joie des enfants lors des distributions, leurs sourires lors de l'apprentissage du rugby, leur impatience lors des sorties (pêche, marché...), mais aussi bien évidemment leur tristesse, leur colère, certains jours, tout ce qui fait des enfants...

Cette mission est telle une pierre en moi, fondatrice de ma personne et gravée à tout jamais et c'est donc avec hâte que j'attends la prochaine opportunité. » ■



Gaëlle Margue en lutte contre le paludisme au Togo

GAËLLE, 20 ANS, ÉTUDIANTE EN MÉDECINE, A RÉALISÉ EN JUILLET 2014 À DO-DJI, DES ACTIONS DE PRÉVENTION DU PALUDISME AUPRÈS DES HABITANTS. LE PROJET IMPLIQUAIT CINQ JEUNES EN PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION "PROJET ÉTUDIANT POUR LA SOLIDARITÉ" ET UNE ASSOCIATION LOCALE "DJIDJOLÉ-AFRIQUE".

SON TÉMOIGNAGE

« Le matin, deux bénévoles, togolais et français, partaient dans le village pour une action de sensibilisation en porte à porte, à l'aide d'affiches sur les personnes à risques, symptômes et réaction à avoir et moyens de protection. Surprise ! Dans le village, la plupart des habitants pensent que le paludisme est dû au soleil et au travail dans les champs, or le moustique en est le seul vecteur. À la question "Avez-vous déjà contracté le paludisme ?", tous répondent oui, mais les remèdes utilisés, tisanes et ablutions, sont d'un autre âge.

L'après-midi nous distribuons des dizaines de moustiquaires et informations sur leur utilisation.

À la fin de la mission, le bilan paraît satisfaisant : 1 000 moustiquaires protègent 2 000 personnes. Nous avons l'espoir que notre message a été entendu et, s'il peut sauver une personne, l'objectif est atteint. Je reviens confortée dans mon projet professionnel : les échanges, les sourires et les remerciements sont gravés dans mon esprit. J'espère repartir un jour en tant que médecin, avec plus de compétences et de matériel car le travail à accomplir est énorme et les sourires en retour n'ont pas de prix. » ■



culture et animation

MÉDIATHÈQUE

BERNARD PIVOT À LA MÉDIATHÈQUE !



Vente et dédicaces de ses derniers ouvrages uniquement à la médiathèque :

« Les mots de ma vie », « Oui, mais quel est la question ? », « Les tweets font des chats », « Le dictionnaire amoureux du vin » (relié).

Vendredi 23 janvier de 17 h 30 à 18 h 30

À 20 h 30, Bernard Pivot sera l'unique acteur du spectacle « Souvenirs d'un gratteur de tête » à l'AGORA, réservez vos places ! ■



THÉ, CAFÉ, CHOCOLAT... ET LECTURES

L'animation de lecture à voix haute de la médiathèque destinée aux personnes âgées et aux résidents des maisons de retraite de la commune, se poursuivra cet hiver avec deux rendez-vous : **mardi 13 janvier et mardi 24 février.**

Vous pouvez nous rejoindre à tout moment pour cet échange convivial, sans oublier que le C.C.A.S. de Saint-Ismier assure le transport depuis votre domicile. (renseignements au 04 76 52 92 76) ■



EXPOSITION JEUNESSE DU 5 JANVIER AU 24 FÉVRIER

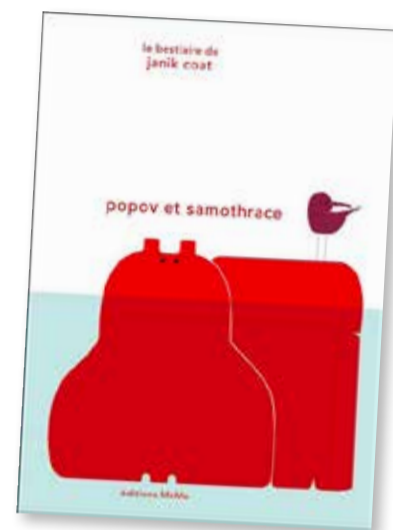
Popov et Samothrace

Cette exposition, graphique et drôle, est conçue à partir d'un album de Janik Coat publié aux éditions MeMo.

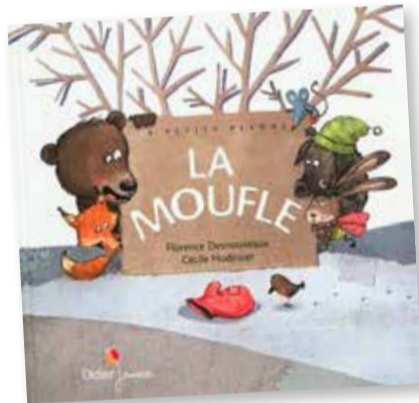
L'illustratrice, qui a étudié à l'école des Beaux-Arts de Nantes, nous présente ces animaux sympathiques qui peuplent son bestiaire personnel. Ces animaux ont tous été inspirés par une rencontre, un ami, un membre de sa famille, ou un souvenir d'enfance :

Astor le toucan, Buzuc le lombric, Déborah la raie, Brice le morse, et bien d'autres.

Sur chacun des 12 panneaux, l'animal est dessiné d'un seul trait ; en dessous, il est représenté dans son milieu d'origine. Plusieurs albums accompagnent l'exposition. ■



CONTE D'HIVER POUR LA PETITE-ENFANCE : « LA MOUFLE »



Mercredi 25 février à 10 h 45 (durée 30 min), Valérie Bouvier, conteuse amateur, contera pour les jeunes enfants de 2 à 5 ans.

La moufle est un conte de randonnée écrit par Florence Desnouveaux et illustrée par Cécile Hudrisier qui permet aux

enfants de comprendre la succession d'évènements et de travailler sur la chronologie afin de structurer leur langage quand ils racontent un évènement, une histoire.

Sur inscription, entrée libre dans la limite des places disponibles. ■

MARS : EXPOSITION « À L'ÉCOLE DES SORCIERS »

ENTREZ À L'ÉCOLE DES SORCIÈRES ET DÉCOUVREZ LEUR UNIVERS AU TRAVERS DE L'EXPOSITION DU MOIS DE MARS : LA SORCIÈRE « PHILOMÈNE » VOUS ATTEND. APRÈS LA VISITE DE L'EXPOSITION, LES ENFANTS SERONT INVITÉS À REJOINDRE PHILOMÈNE - VÉRITABLE SORCIÈRE EN VOLUME ! - DANS LE COIN LECTURE POUR SE RÉGALER D'HISTOIRES CONTENUES DANS LA MALLE DES CONTES DE SORCIÈRES.



L'exposition prêtée par le service de la lecture publique se présente sous la forme d'un manuel de formation au métier de la sorcellerie et en aborde tous les aspects : apparence physique, vie affective, éducation, animaux et outillage, activités ménagères, organisation d'un sabbat...

Une exposition pleine d'enseignements qui ne manque ni d'humour ni de poésie. Un choix de documents pour adultes et pour la jeunesse accompagne cette exposition, ainsi qu'un questionnaire intitulé : « Voulez-vous jouer avec les sorcières » basé sur l'observation des différents panneaux. ■

Pour public de 5 à 11 ans.



AGORA, L'AUTRE THÉÂTRE

L'équipe de l'Agora vous souhaite une année 2015 remplie d'agréables découvertes dans une programmation culturelle des plus variées.

COMÉDIE...JEUNE PUBLIC...CONCERT...CINÉMA...BOULEVARD...THÉÂTRE CLASSIQUE...EXPOSITION...COMÉDIE MUSICALE...



© Sandrine Chapuis

RENDEZ-VOUS LITTÉRAIRE AVEC

Bernard Pivot, vendredi 23 janvier 2015

→ à 17 h 30 à la médiathèque pour la **dédicace de ses livres**.
→ à 20 h 30 à l'Agora pour un « seul en scène » : « **Souvenirs d'un gratteur de têtes** »



LES AUTRES RENDEZ-VOUS...

...**Comédie** avec « **Le bouffon du Président** » **vendredi 30 janvier à 20 h 30** | Un sujet moderne et jamais vu au théâtre, une distribution exceptionnelle. Dialogues étincelants, situations cocasses et toutes similitudes avec des faits ayant réellement existé sont purement volontaires. Votez pour ces cinq personnages hauts en couleur qui tiendront leurs promesses : vous faire rire.



...**Concert** avec **l'Écosse à l'honneur** **vendredi 6 février** | à 19 heures en avant-concert découverte de la musique celte par nos invités écossais, salle Saint-Eynard, entrée libre (possibilité de vous désaltérer au bar de l'Agora) | à 21 heures Farah Rigal, J.P. Carratier et leur formation présentent leur nouveau CD au répertoire original, sur fond de

musique celtique. Ils nous feront découvrir d'autres facettes de leur palette de sons et d'inspirations. | Trois musiciens écossais feront la première partie de ce concert.



...**Humour** avec « **La santé par les plantes** » **jeudi 5 et vendredi 6 mars à 20 h 30**.



...**Classique** avec **Antigone** **mardi 10 mars à 19 heures** | Dans cette pièce de Anouilh, découvrez l'opposition qui anime Antigone et Créon au sujet du corps de Polynice. Sur une sublime mise en scène de Irène Jargot, Antigone incarne la révolte, la jeunesse, l'adoles-

cence. Elle défend son idéal avec un peu de maladresse mais toujours passionnément.



...**Jeune public** avec « **Le p'tit cirk** », **dimanche 15 mars à 17 heures** | Jonglerie, magie, acrobaties surprenantes, clown, poésie, amour, partage : c'est tout cela que nos p'tits bouts vont découvrir dans ce spectacle.



...**Boulevard** avec « **Ma femme est sortie** » **jeudi 26 mars à 20 h 30** | Après le succès qu'elle a connu au théâtre des Nouveautés à Paris, cette pièce pleine de mensonges et de quiproquos est un chef d'œuvre de boulevard. À noter l'excellente distribution avec, entre autres, Maurice Risch ou encore Virginie Stevenoot.



...Ciné-conférences de

CONNAISSANCE DU MONDE

À L'ÉCRAN, UN FILM - SUR SCÈNE, L'AUTEUR



→ 15 janvier | **Le tour de France à pied**
→ 5 février | **La route 66 de Chicago à L.A.**
→ 12 mars | **Barcelone et les îles Baléares**



...Exposition de photos

Éclats de verre par Vincent Martin du Club Photo de Biviers, photos accompagnées des textes de l'écrivaine Colette Fournier du 5 au 15 mars (visite les jours de spectacle). | Un mariage subtil des rimes et des couleurs à voir sans faute. ■



Informations importantes

En raison des élections départementales les 22 et 29 mars 2015, Agora se transforme en bureau de vote et doit modifier les dates de deux spectacles de sa programmation culturelle :

La pièce de théâtre « **MA FEMME EST SORTIE** » initialement prévue le samedi 28 mars à 20h30 est avancée au **jeudi 26 mars 2015** à la même heure. La comédie musicale « **LE BISTROT CLUB** » initialement prévue les vendredi 20 et samedi 21 mars sera donnée les **jeudi 9 et vendredi 10 avril 2015**. Nous vous prions de nous excuser pour ces modifications indépendantes de notre volonté.

brèves bloc-notes

INFO « TRANSPORT GRÉSIVAUDAN »

À la demande des élus de la commune, un arrêt supplémentaire a été mis en place, sur la ligne G50 de Lancey-Saint Ismier, au Clos Mars, lieu-dit La Bâtie en bas de Saint-Ismier.

L'itinéraire de cette ligne n'est pas modifié (Lancey-gare SNCF - Agora-parking du collège). La navette rentre dans le nouveau lotissement et fait le tour au rond-point pour repartir.

Pour trouver les horaires : www.le-gresivaudan.fr/IMG/pdf_g50.pdf ou à l'accueil de la Mairie



SKIBUS, ATTEINDRE LES SOMMETS C'EST SIMPLE ET ÉCONOMIQUE !

Nouvelle saison pour le Skibus :

La communauté de communes propose à tous les amoureux de la glisse de rejoindre les sommets en empruntant des navettes saisonnières au prix mini de 1 € l'aller-retour.

Sept lignes Skibus sont mises en service. Les navettes Skibus circuleront à partir du 20 décembre sur l'ensemble des lignes, à savoir G23, G24, G25, G63, G64, G67 et G70, ou plus tôt en cas d'enneigement exceptionnel.

Ces navettes saisonnières fonctionnent 7 jours/7 pendant les vacances scolaires. En dehors des vacances scolaires, elles circulent les week-ends mais aussi les mercredis sur certaines lignes. Vous devrez acheter votre ticket auprès du chauffeur.

Attention, les groupes de dix personnes ou plus sont priés de réserver leur trajet (dans la limite des places disponibles), au minimum une semaine avant, par mail : transports@le-gresivaudan.fr

Besoin d'un renseignement ou d'une info pratique ?

www.transportsdugresivaudan.fr ou par téléphone au 0 810 12 12 33



BOURSE FONCIÈRE FORESTIÈRE DU GRÉSIVAUDAN

Afin de faciliter les transactions de parcelles forestières (échanges, achats ou ventes), la communauté de communes Le Grésivaudan met en place dans le cadre de son Projet Stratégique Forestier, une opération de restructuration du foncier forestier, basée sur le volontariat.

Dans le Grésivaudan, les propriétaires forestiers possèdent en moyenne 1,60 hectare. Ces propriétés sont morcelées, pouvant engendrer des difficultés de repérage et de délimitations des parcelles, d'accès et de gestion et d'exploitation.

Si vous souhaitez vendre, échanger ou acheter une ou des parcelles forestières... connectez-vous sur le site www.boursefonciere.fr/le-gresivaudan

Pour répondre à vos questions, contacter :

→ Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF Rhône-Alpes) Pascal Guillet, tél. : 04 79 60 49 12

→ Coopérative forestière (COFORET) Jefferson Aubert, tél. : 04 74 03 14 38

DEUX STATIONS PRÉS DE CHEZ NOUS



À 20 minutes de chez nous, venez découvrir les stations familiales du Plateau des Petites Roches, idéales pour l'apprentissage de la glisse et pour les amoureux de la Nature.

Saint-Hilaire du Touvet vous accueille sur des pistes baignées par le soleil levant. Vous pourrez apprendre et progresser en famille ou entre amis. Infos : www.station-ski-saint-hilaire.fr

La station du col de Marcieu à St Bernard est un lieu privilégié où les plus jeunes pourront s'initier aux plaisirs de l'hiver : espace luge et ski avec tapis remonte-pente, alpin, fond, raquettes, boarder cross, tubing, snake gliss...

Infos : www.col-marcieu.com

Forfaits journée à partir de 10,80 €/enfant et 13,70 €/adulte. Les stations ouvriront dès que les conditions de neige seront suffisantes, au plus tard le 20 décembre. Renseignements : Office de Tourisme 04 76 08 33 99.

NUMÉROS D'URGENCES

- Médicales (SAMU) : 15
- Sapeurs-pompiers : 18
- Pharmacie ou chirurgien dentiste de garde : 39-15

PERMANENCES

... DE L'AVOCAT CONSEIL POUR LA COMMUNE

Le 1^{er} samedi du mois de 9 heures à 11 h 30, sur RDV au 04.76.52.52.25.

... DU CONCILIATEUR MÉDIATEUR POUR LE CANTON :

Les 1^{er} et 3^e mercredis du mois de 14 h à 17 h, sur RDV au 04.76.52.52.25.

... DE L'ASSISTANT OPAC

Tous les mercredis de 10 h à 11 h permanences en mairie. Tél. : 04.76.52.52.25

... DE L'ASSISTANTE SOCIALE

Sur rendez-vous en téléphonant à Bernin : 04.56.58.16.91

... DE L'AGENT SÉCURITÉ SOCIALE

Permanence le mardi de 15 heures à 16 h 30 les semaines paires.

NUMÉROS UTILES

... POLICE MUNICIPALE ET GENDARMERIE DE SAINT-ISMIER

Police Municipale : 04.76.52.93.64 ou 06.27.15.52.70
Gendarmerie : 17 ou 04.76.52.15.45

Opération sécurité vacances : contacter la police municipale et la gendarmerie.

... DÉCHÈTERIES DE SAINT-ISMIER ET CROLLES

04.38.72.94.30

www.le-gresivaudan.fr - Dechets-menagers, 340-

Ouvertes 7/7j de 8h30 à 17h45 **sauf les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.** Collecte des ordures ménagères le lundi et des bacs « Je trie » le mercredi.

Lorsque le lundi correspond à un jour férié, le ramassage est effectué le jeudi suivant.

... ASSAINISSEMENT (EAUX USÉES) DE LA SOCIÉTÉ VÉOLIA

Astreinte d'urgence 7j / 7j et 24 h / 24 h : 04.76.61.39.34
Pour les informations réseaux SIZOV : 04.76.52.52.28

... POUR LES INFORMATIONS RÉSEAUX SIZOV : 04.76.52.52.28



SAINT ISMIER



BP32

38331 Saint-Ismier Cedex

tél. 04.76.52.52.25. / fax 04.76.52.28.01.

www.saint-ismier.fr / infos@saint-ismier.fr

Directeur de publication : Henri BAILE

Rédaction en chef/coordination : Sandrine IDIER

Directeur de la communication : Margaret RUELLE SOUCHON

Secrétariat : P. RIZZARDI et E. BABOULAZ

Photos : Mairie de Saint-Ismier

Création graphique/réalisation :

Agence Ligne Ovale

38300 Bourgoin-Jallieu

www.ligneovale.fr

Impression : Imprimerie Notre Dame

38330 Montbonnot-Saint-Martin

Tirage : 3300 exemplaires

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2015



Accédez au site Internet de la ville depuis votre smartphone.

Édito

Nous vous souhaitons une très bonne année 2015, pleine de projets, de rencontres et de belles surprises. Nous vous remercions pour le dévouement et la générosité dont vous faites preuve au quotidien à travers vos actions.

COMITÉ DES FÊTES DE SAINT-ISMIER



MARDI 17 FÉVRIER 2015 CARNAVAL



ANIMATIONS
SPECTACLE

BRULER
Mr CARNAVAL

GOUTER

Salle des fêtes du Rozat & Parc Mairie



14 H 30



CLUB DES SANS SOUCI

À tous les adhérents du club, nous souhaitons nos meilleurs vœux de santé et de bonheur auprès des vôtres.

Nos différentes activités en 2015 reprendront avec le tirage des rois le jeudi 8 janvier. Le programme sera distribué lors du repas choucroute en février. L'assemblée générale aura lieu début mars.

À bientôt à tous.

DON DU SANG



Prochaines collectes : mercredi 28 janvier et mercredi 1er avril 2015 (de 8 h 30 à 12 heures et de 16 h 30 à 20 heures) à l'Agora.

Don de sang : Merci et bravo !

Merci aux centaines de volontaires qui ont donné leur sang lors des cinq collectes organisées en 2014 à Saint-Ismier et à Montbonnot : ce sont 832 dons qui ont été enregistrés !

Donneurs réguliers, occasionnels, résidents ou de passage dans notre canton : à tous, Merci. Sans oublier ceux de nos voisins qui ont donné à une autre collecte, à l'EFS de la Tronche, du sang total, du plasma, des plaquettes, des organes.

Malgré les incertitudes qui pèsent sur l'avenir du système de transfusion en France, les malades et les accidentés auront toujours besoin de nous !

AVF



Toujours plus d'accueil pour les nouveaux arrivants !

L'AVF - Accueil des Villes Françaises était présent lors de la réception des nouveaux arrivants proposée et organisée par le Maire et le conseil municipal le vendredi 21 novembre dernier.



Accueil des nouveaux arrivants 2014 par le Maire de Saint-Ismier et AVF

Cette très chaleureuse soirée a permis à de nombreux nouveaux, invités personnellement, de visionner un diaporama, pour mieux appréhender la commune, faire connaissance, rencontrer l'équipe municipale et se retrouver avec ces derniers et les accueillants de l'AVF autour d'un sympathique buffet pour des échanges informels.

Depuis, l'association les a reçus pour son cocktail annuel, la fête de Noël où petits et grands se sont retrouvés autour du père Noël pour un après-midi animé par un groupe de chanteurs suivi d'un apéritif pour tous.

En ce début d'année, afin de rencontrer d'autres habitants de la commune et découvrir leur environnement, AVF propose à tout nouvel arrivant :

- la galette des rois le 10 janvier,
- une sortie nocturne en raquettes le 17 janvier,
- une soirée crêpes le 2 février,
- le nouvel an chinois le 28 février et
- la traditionnelle fête du printemps le 14 mars prochain.



D'autres animations ou soirées sont aussi prévues au bowling ou pour une conférence sur Malte, sans oublier les visites d'Aix les Bains, du vieux Grenoble, Arc nucléaire le 26 mars, l'usine très grenobloise de Raymond bouton ou l'emblématique synchrotron. De quoi satisfaire tout le monde et remplir notre mission : **bien vous accueillir et vous faire découvrir votre nouvel environnement !**

Plus d'informations : <http://avf.asso.fr/fr/meylan/>
Contact : 06 89 11 08 17
ou avfmeylan@gmail.com

ACSI



L'association Amitié et culture à Saint-Ismier (ACSI) vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2015 et a le plaisir de vous informer de ses activités pour les deux mois à venir :

- en janvier : début d'un cycle de quatre conférences sur le Japon. On peut encore s'inscrire.
- le 14 janvier : une journée à Grenoble sur les traces de Stendhal et le cadran solaire au lycée Stendhal.
- les 23 et 24 janvier : session de trois séances d'écoute musicale commentées, présentées par Jean Sourisse, sur le thème « Trésors de la musique baroque italienne de Monteverdi à Vivaldi. » Pour tout renseignement contacter Claude Sourisse au 04 76 52 29 67.
- le 27 février : soirée « Musique des Andes » ouverte à tous. Inscription obligatoire.
- le 12 mars : visite du Musée d'impression sur tissus à Bourgoin, abbaye de Saint-Chef, château de Teyssier de Savy.
- le 28 avril : La Mure, La Salette
- du 6 au 9 octobre 2015 : Exposition universelle de Milan. Inscriptions en cours.
- du 18 au 30 novembre : la Thaïlande

Pour tout renseignement : 04 76 52 21 58 ou www.amitiiculture.fr

Samedi 29 novembre 2014 s'est déroulée « La Dictée » à l'initiative de ACSI, en partenariat avec la Mairie et le comité des fêtes.

Le texte avait été préparé par Dany Bador et Guillaume Terrien comme les années précédentes.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir 4 CM1/CM2, 9 collégiens, 2 lycéens et 41 adultes.

Voici le palmarès :

CM1/CM2 : 1^{er} prix Liam Bador, 2^e prix Shrijie Jya, 3^e prix Pierre-Louis Bishop.
Collégiens : 1^{er} prix Ambre Nallet, 2^e prix Louise Delorme, 3^e prix Marie Bador.

Lycéens : 1^{er} prix Martin Lyzée, 2^e prix Oriane Di Vanni.

Adultes : 1^{er} prix Steven Morand, 2^e prix Nicole Destenave, 3^e prix Paule Gaudfrin. La remise des prix s'est faite sous la présidence de monsieur le maire et la journée s'est terminée autour du pot de l'amitié offert par la Mairie et ACSI.



le lien

COMPLÉMENT AU MAGAZINE D'INFORMATIONS DE SAINT-ISMIER

ASSOCIATIF

PRAPOUTEL SPORTS ÉVASION



C.L.S.H. agréé par la D.D. Jeunesse et sports
Pour les 8/16 ans

ACTIVITÉS SKI et SNOWBOARD aux 7 LAUX à Prapoutel pour les vacances d'hiver du 9 au 20 février. Durée : 5 jours du lundi au vendredi Service de ramassage autocar au départ de Saint-Ismier à 12 h 50 avec un retour prévu à 18 h 15. Activités : ski ou snowboard, 3 heures/jour, avec passage des tests E.S.F. en fin de semaine. Prix : 255 € la semaine (chèques vacances acceptés). Des brochures d'inscriptions sont à votre disposition dans le hall de la mairie.

Renseignements tél./fax : 04 76 52 73 95 ou 06 81 06 25 82 ou 04 76 08 17 86.

E-mail : info@pse38.com. Inscriptions sur le site www.pse38.com ou à l'Office du tourisme des 7 Laux 38190 Prapoutel.

DAUPHINELLE



Après le succès rencontré par la chorale Dauphinelle lors de sa participation au 1^{er} festival choral international de Vasto (Italie) en octobre dernier, le programme de chants de la Renaissance sera de nouveau proposé : samedi 24 janvier à 20 h 30 à l'église de Saint-Ismier et dimanche 25 janvier à 17 h à l'église d'Eybens. Prix des places : 14 € à l'entrée - 12 € à l'avance - Tarif réduit 6 € Réservations sur le site dauphinelle.net ou au café de la place de l'église

ART'SI



Nous avons le plaisir de vous annoncer le thème de la prochaine exposition de peinture et sculpture de notre association en octobre 2015 : "Reflets".

Que les mois qui viennent soient riches pour vous de créativité, d'inventivité et de partage.

Le format des tableaux est libre dans les limites suivantes (fixées par la dimension des panneaux) : largeur maximum : 70 cm, hauteur maximum : 100 cm, dimension minimum : 30 cm

D'autre part, il reste des places dans les deux stages suivants :

→ **Aquarelle** avec Many Piot Dupuy, le samedi 14 mars (attention date modifiée !).

→ **Pastel** avec Françoise Marié, le samedi 28 mars.

Tous nos vœux de bonne année 2015
Contact : B. Douchin - 04 76 52 01 60
berengere.douchin@orange.fr

L'agenda

MAIRIE DE SAINT-ISMIER

JANVIER

DU 5 JANVIER AU 24 FÉVRIER exposition jeunesse « Popov et Samothrace » à la médiathèque.
MARDI 13 « Thé, café, chocolat...Et lectures » à la médiathèque à 15 heures
JEUDI 15 Ciné-conférence « le tour de France à pied » à l'Agora à 15 heures et 19 heures
JEUDI 22 le Maire et le Conseil Municipal vous invitent à la **soirée de présentation des vœux** à l'Agora à 19 heures
VENDREDI 23 : Bernard Pivot est l'invité de la médiathèque de 17 h 30 à 18 h 30 et de l'Agora à 20 h 30
SAMEDI 24 Conseil de quartiers Vercors, Corbonne et Chaboud à l'Agora à 10 heures

FÉVRIER

DIMANCHE 1^{er} « La Chandeleur », à l'Agora à 14 h 30
JEUDI 5 Ciné-conférence « Route 66 de Chicago à Los Angeles » à l'Agora à 15 heures et 19 heures
VENDREDI 6 Conseil municipal en Mairie salle des mariages à 19 h 30
VENDREDI 6 à l'Agora : 2 concerts de musique celtique à 19 heures et 21 heures
MARDI 24 « Thé, café, chocolat...Et lectures » à la médiathèque de 15 heures à 16 h 30
SAMEDI 28 Conseil de quartiers Manival et Pratel à la Salle des Fêtes du Rozat à 10 heures

MARS

DU JEUDI 5 AU DIMANCHE 15 Exposition de photos « Éclats de verre » par Vincent Martin à l'Agora
VENDREDI 6 Conseil municipal en Mairie salle des mariages à 19 h 30
MARDI 10 Théâtre Classique « Antigone » à l'Agora à 19 heures
JEUDI 12 Ciné-conférence « Barcelone et les îles Baléares » à l'Agora à 15 heures et 19 heures
VENDREDI 13 Réunion publique sur les orientations budgétaires à l'Agora à 19 h 30
DIMANCHE 15 Spectacle jeune public « Le P'TIT CIRK » à l'Agora à 17 heures
JEUDI 26 Comédie « Ma femme est sortie » à l'Agora à 20 h 30
VENDREDI 27 Conseil municipal en Mairie, salle des mariages à 19 h 30

CCPG, COMMUNES DU GRÉSIVAUDAN ET ASSOCIATIONS

SUR SAINT-ISMIER

JANVIER

EN JANVIER ACSI propose un cycle de 4 conférences sur le Japon à la salle des fêtes du Rozat
 Renseignements : 04 76 52 21 58
MERCREDI 21 UICG propose une conférence « Dans la société du futur, comment va fonctionner notre cerveau ? » à l'Agora à 20 h 30
 Plus d'info : www.uicg.fr/conferences.html
VENDREDI 23 ET SAMEDI 24 ACSI organise 3 séances d'écoute musicale sur le thème « musique baroque italienne » à la salle des fêtes du Rozat
 Renseignements : 04 76 52 29 67
SAMEDI 24 concert Dauphinelle « Chants de la Renaissance » à l'église de Saint-Ismier à 20 h 30
MERCREDI 28 Collecte de sang



**MERCREDI
28 JANVIER**

Collecte de sang
de 8 h 30 à 12 heures
et de 16 h 30 à 20 heures.

à l'agora

FÉVRIER

DIMANCHE 8 « Salon des fêtes » à l'Agora, entrée payante au profit de l'association « Lutte contre le cancer »
MARDI 17 le Comité des Fêtes organise « Carnaval », au parc Mairie et à la salle des fêtes du Rozat à partir de 14 h 30
VENDREDI 27 soirée « Musique des Andes » proposée par ACSI Ouverte à tous, sur inscription au 04 76 52 21 58

OU À PROXIMITÉ...

JANVIER

SAMEDI 10 L'AVF propose aux nouveaux arrivants la galette des rois Sur inscription au 06 89 11 08 17
MERCREDI 14 ACSI vous propose une journée à Grenoble sur les traces de Stendhal
 Renseignements : 04 76 52 21 58
MERCREDI 14 Permanence gratuite de l'Ageden pour information énergie à la CCPG (siège à Crolles)
SAMEDI 17 L'AVF propose une sortie nocturne en raquettes Sur inscription au 06 89 11 08 17
DU MARDI 20 AU JEUDI 22 À l'occasion de la 3^e édition de Xtrèm limit, 3 conférences/débats sont proposés sur le thème « Parlons ensemble de l'adolescence » à l'espace Aragon à 18 heures
 Entrée gratuite
DIMANCHE 25 concert Dauphinelle « Chants de la Renaissance » à l'église d'Eybens à 17 heures

FÉVRIER

LUNDI 2 L'AVF propose une soirée crêpes Sur inscription au 06 89 11 08 17.
MERCREDI 11 Permanence gratuite de l'Ageden pour information énergie à la CCPG (siège à Crolles)

MARS

MERCREDI 11 Permanence gratuite de l'Ageden pour information énergie à la CCPG (siège à Crolles)
JEUDI 12 ACSI organise une visite du musée d'impression sur tissu à Bourgoin, l'abbaye de Saint-Chef et le château de Teyssier de Savy
 Renseignements : 04 76 52 21 58
SAMEDI 14 L'AVF vous invite à la traditionnelle fête du printemps Sur inscription au 06 89 11 08 17



Le Lien est édité par le service Communication de la commune de Saint-Ismier.
Mairie de Saint-Ismier
BP32
38331 Saint-Ismier Cedex
 tél. 04.76.52.25.25. / fax 04.76.52.28.01.
www.saint-ismier.fr / infos@saint-ismier.fr

Directeur de publication : Henri BAILE
 Rédaction en chef/coordination : Sandrine IDIER
 Directeur de la communication : Margaret RUELLE SOUCHON
 Secrétariat : P. RIZZARDI et E. BABOULAZ
 Photos : Mairie de Saint-Ismier
 Création graphique/réalisation : Agence Ligne Ovale
 38300 Bourgoin-Jallieu
www.ligneovale.fr
 Impression : Imprimerie Notre Dame
 38330 Montbonnot-Saint-Martin
 Tirage : 3300 exemplaires
 Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2015



Accédez au site Internet de la ville depuis votre smartphone.

2015
INVITATION

Le Maire et le Conseil Municipal auront le plaisir de vous présenter leurs vœux le **JEUDI 22 JANVIER 2015**



19 heures
à l'agora

**DIMANCHE
1^{er} FÉVRIER
CHANDELEUR**



ANIMATIONS
JEUX

CRÊPES

14 H 30



à l'agora

**MARDI
17 FÉVRIER 2015
CARNAVAL**



ANIMATIONS
SPECTACLE

BRULER
Mr CARNAVAL

GOUTER

Salle des fêtes du Rozat
& Parc Mairie



14 H 30

